



APPEL A LA VIGILANCE

(LUTTE CONTRE LES CAMBRIOLAGES ET VOLS)

La lutte contre la délinquance d'appropriation reste la priorité des forces de l'ordre et tout particulièrement celle du groupement de gendarmerie des Yvelines. Pour ce faire, les unités oeuvrent quotidiennement pour prévenir ces phénomènes par une présence soutenue sur tous les secteurs géographiques qu'ils soient résidentiels ou commerciaux.

Le mois de décembre, comme chaque année, connaît une recrudescence importante de vols avec effraction dans des résidences principales, des locaux de dépôts de matériels ou d'outillage (ateliers communaux), mais aussi de nombreux vols dans des véhicules en stationnement.

Afin de contribuer efficacement à cette lutte contre la délinquance, la gendarmerie tient à sensibiliser la population et les élus sur ces trois phénomènes, en les invitant à des actes préventifs pouvant être réalisés par tous.

Les cambriolages constatés se commettent principalement dans l'après-midi, voire en début de soirée à la tombée de la nuit (les autres créneaux horaires ne sont toutefois pas à exclure). Une effraction est commise, suivie d'une fouille rapide et de vols de petits objets de valeurs (bijoux, numéraire, téléphones portables, ordinateurs portables, etc... ainsi éventuellement que des clés de véhicules laissées dans les entrées). Afin de minimiser le préjudice de ces vols, voire d'empêcher leur commission, des moyens préventifs peuvent être mis en oeuvre par chacun : bien veiller à verrouiller les portes et fenêtres des habitations lors d'absences de courtes durées (en laissant éventuellement une lumière allumée), adopter les mêmes mesures si l'absence est plus longue (plusieurs jours) en avisant vos voisins (récupération courrier etc...), en évitant de laisser des objets de valeur apparents ainsi que vos clés de véhicules, et en informant également votre brigade locale, qui effectuera des surveillances ciblées des habitations inoccupées; ne pas hésiter à fermer à clef les portes d'entrée même lorsque vous êtes présents au domicile. Il est également important de penser à vérifier que des signes de "repérage" de votre domicile n'ont pas été laissés près de votre entrée (bout de bois disposé de certaine façon, objet ou vêtement coincé dans la boîte aux lettres, inscriptions à la craie...). En cas de doute, n'hésitez pas à signaler ces faits à la gendarmerie.

Des dépôts de matériels ou d'outillage, des ateliers communaux constituent également une cible privilégiée. Pour se prémunir de telles atteintes : penser à vérifier tous les systèmes de fermeture (clôture, chaîne, cadenas) en multipliant au besoin ces systèmes ; ne laisser pas de gros matériels ou outils en apparence à l'extérieur et si c'est le cas par nécessité, enchaîner les avec un point de fixation au sol ; à l'intérieur des lieux de stockage, ranger outils et matériels dans des armoires cadenassées ou les enchaîner avec un point de fixation. Ne laisser pas les clés de véhicule de chantier sur les véhicules ou en apparence.

Concernant les vols dans les véhicules automobiles, ils se commettent de jour comme de nuit mais plus particulièrement en ces périodes de fêtes car les personnes laissent souvent des objets (cadeaux ou objets de valeur) dans leurs véhicules et notamment le soir des réveillons. Il ne faut pas déposer dans votre voiture d'objets apparents pouvant susciter la convoitise et surtout bien la fermer à clé.

Enfin, pour que chacun contribue efficacement à la lutte contre cette délinquance d'appropriation, il ne faut pas hésiter également à informer les forces de l'ordre de toute présence de véhicule ou personne suspects (dans la rue, chez votre voisin...) en composant le «17».

La gendarmerie soucieuse de la sécurité de ses concitoyens compte sur la vigilance de chacun pour mener à bien sa lutte contre cette délinquance.

TOUS ENSEMBLE, SOYONS VIGILANTS